



Communiqué de presse



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Toulouse, le
17 octobre 2017

Report de l'essai mensuel des sirènes d'alerte du mois de novembre 2017

Les essais mensuels des sirènes d'alerte relevant de l'État, des communes et des établissements industriels autres que les aménagements hydrauliques ont lieu le premier mercredi de chaque mois à midi.

Le premier mercredi de novembre 2017 étant un jour férié, l'essai mensuel est reporté au **mercredi 8 novembre 2017 à midi**.

Quelques informations concernant le SAIP :

Les sirènes d'alerte implantées sur le territoire national qui sonnent pour essai le premier mercredi de chaque mois, à midi, datent de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) (environ 4500 sirènes). Ce réseau a été mis en place à partir de 1948 pour faire face à une attaque aérienne.

Le vieillissement du réseau et l'évolution des risques ont nécessité une modernisation de l'alerte.

C'est pourquoi le ministère de l'Intérieur procède actuellement au déploiement du système d'alerte et d'information des populations (SAIP).

La mise en place de ce nouveau système a été l'occasion de revoir l'implantation des sirènes afin de mieux prendre en compte les nouvelles natures de risques et répondre de manière plus pertinente aux besoins actuels de la population.



Qu'est ce que le SAIP ?

Le SAIP est un ensemble d'outils (dont font partie les sirènes) qui permet la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités lors d'un événement d'une particulière gravité ou en situation de crise (catastrophe naturelle ou industrielle, attentat terroriste), aux personnes qui sont susceptibles d'en subir les effets.

Son déclenchement est de la compétence du maire et du préfet, voire du ministère de l'Intérieur.

Le SAIP mobilise plusieurs vecteurs d'alerte et d'information de la population : sirènes, notification via l'application mobile SAIP, service de diffusion de l'alerte à des opérateurs relayant avec leurs propres moyens ces informations (notamment panneaux à messages variables et radios).

Pour ce qui concerne les sirènes, le déploiement du SAIP consiste à raccorder des sirènes existantes à ce système et à en installer des nouvelles.

Dans le département de la Haute-Garonne, ce sont 135 sirènes (51 existantes et 84 nouvelles) qui seront raccordées au SAIP. Le déploiement est en cours. A cette occasion des essais sonores ont lieu à chaque raccordement d'une sirène au SAIP.

Contacts Presse

Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
☎ 06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez consulter
les précédents
communiqués de
presse à l'adresse
suivante :*

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués



<https://twitter.com/PrefetOccitanie>

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/>

page 1/2

Pour mémoire, rappel des consignes générales de comportement en cas d'alerte

Au signal, il faut :

- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées....)
- Arrêter climatisation, chauffage et ventilation
- Se mettre à l'écoute de la radio

Ce qu'il ne faut pas faire :

- Rester dans son véhicule
- Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité)
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours)
- Rester près des vitres
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors
- Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion)
- Quitter l'abri sans consigne des autorités

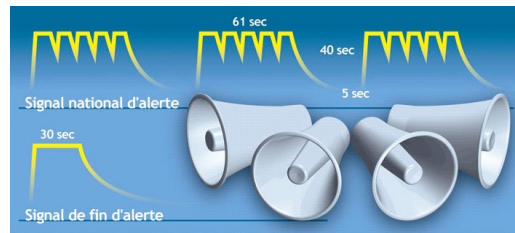
Des consignes spécifiques sont également applicables pour chaque risque : par exemple, en cas de risque de rupture de barrage, il faut rejoindre un point haut de la commune.
Dans tous les cas, il faut suivre les consignes des autorités.

Rappel des caractéristiques du signal national d'alerte

Le signal d'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence

Le signal de fin d'alerte : son continu de 30 secondes

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes le premier mercredi de chaque mois à midi



Pour écouter le signal d'alerte : <http://haute-garonne.gouv.fr/saip>

Pour plus d'informations :

- sur l'alerte et l'information des populations :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/alerte>

- sur les risques majeurs en Haute-Garonne :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs>

Application mobile SAIP

L'Etat a développé une application mobile d'alerte des populations sur smartphone : « SAIP », pour Système d'alerte et d'information des populations, qui permet d'être alerté, via notification sur son smartphone, en cas de suspicion d'attentat ou d'événement exceptionnel (accident de sécurité civile) susceptible de résulter d'un attentat.



Gratuite et disponible sur Apple Store et Google Play elle complète les dispositifs d'alerte et d'information déjà existant (sirènes, messages radios préformatés...) utilisés par l'État, les collectivités territoriales et les opérateurs.